Département des Vosges

Arrondissement d'Épinal

MAIRIE
DE
DOUNOUX
88220

Tél : 03 29 30 84 73
Secrétariat ☎ : 03 29 30 76 24
e-mail : commune.dounoux@wanadoo .fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOUNOUX, le 23 octobre 2026

BOIS DE CHAUFFAGE

La commune de Dounoux propose à ses habitants quelques lots de bois à façonner cet hiver.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du samedi 24 octobre 2026 jusqu'au samedi 14 novembre 2026 inclus. Les personnes intéressées doivent obligatoirement se présenter au secrétariat de la mairie et ne peuvent pas se faire représenter par une autre personne.

La présente vente de bois est consentie en vue de satisfaire exclusivement au chauffage du domicile personnel du bénéficiaire. Celui-ci s'engage par la signature d'un contrat à ne donner que cet usage au bois vendu. Tout autre usage ou toute revente est interdit et pourra être considéré comme un détournement au préjudice du vendeur du bien pour un autre usage que celui en vue duquel il a été vendu (Code Pénal), ou comme l'exercice d'actes de commerce clandestins (Code du Travail).

Les lots sont situés dans les parcelles forestières 3, 10, 14 et 15 (secteur Bambois), et le volume global prévisionnel à partager entre les affouagistes est d'environ 200 stères. **Vu la faible quantité, le nombre de lots sera limité à une vingtaine.**

les frais de gestion de l'ONF).

Une avance de 50,00€ sera demandée lors de la signature du contrat ainsi qu'une attestation d'assurance. La somme sera encaissée par la Commune et déduite lors du règlement final.

Cette avance ne sera pas remboursée en cas de désistement sauf cas de force majeur.

A la demande des services de l'Etat le paiement devra se faire de préférence en espèces ou par virement bancaire.

Le contrat avec le descriptif du lot sera remis et signé au secrétariat de mairie à partir du lendemain du tirage au sort.

Les inscrits qui ne pourront pas bénéficier d'un lot cette année seront prioritaires pour les affouages de l'année suivante.